

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNADMSA
DU 21 AVRIL 2015**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 FEVRIER 2015

Le procès-verbal du Conseil d'Administration SNADMSA du 11 février 2015 est approuvé par les membres du Conseil sans remarques et à l'unanimité.

2. NOUVELLES ADHESIONS

Compte tenu de récentes nominations (ou à venir), des contacts sont à établir avec :

- Jonathan TRIBODET Sous-Directeur MSA Armorique
(Contact par Anne PICOUX)
- Alexandre LAFON Agent Comptable MSA Alpes du Nord
(Contact par Franck ASTIER)
- Pierre ROBIN Directeur Général MSA Provence AZUR
(Contact par Edgard CLOEREC)

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a fait le point sur les cotisations non réglées pour les années antérieures.

Les Agents de Direction ayant une cotisation non réglée depuis plus de 2 ans ne feront plus l'objet de relance, et seront considérés comme « non Adhérents ».

3. ACTUALITE SUR NOTRE ACTION « REPRESENTATIVITE »

3.1 Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC)

Un point est effectué en séance sur notre action devant la Cour administrative d'appel de Paris, à l'appui de notre 2^{ème} Question Prioritaire de Constitutionnalité.

Pour rappel, notre 1^{ère} QPC a fait l'objet d'un rejet, malgré de bons arguments soulevés par le rapporteur public qui pointe bien la difficulté pour les Agents de Direction de participer aux élections des instances représentatives du personnel.

Toutefois, il renvoie le motif, non pas sur la loi de la représentativité de 2008, mais sur le code du travail qui ne permet pas à des catégories spécifiques (Directeurs et DRH) de participer aux élections.

Notre QPC n°2 trouve son intérêt par le prolongement de notre QPC n°1, et qui vise à contester les articles du code du travail concernés, et donc d'ouvrir un dispositif spécifique de mesure de représentativité.

Le résultat de notre QPC n°2 est attendu pour le mois de juin. Toutefois, à l'instar de notre QPC n°1, le Ministère est bloquant et la CFDT agit aussi en défense. Nous sommes face à un blocage politico-syndicale.

3.2 Action législative

Nous avons saisi l'opportunité de la loi Macron pour faire déposer un amendement visant à une mesure spécifique de représentativité pour les Agents de Direction.

L'action de notre Cabinet de consultants « Médiation et Arguments » a permis le dépôt par la Droite, mais a fait l'objet d'un retrait par le groupe socialiste, sans doute en lien avec la prévision du gouvernement.

Toutefois, cet amendement, parmi 3000 autres, n'a pu être examiné par l'application du 49.3.

Cette situation pose la question du soutien politique (Droite ou Gauche), avec des majorités différentes à l'Assemblée Nationale et au Sénat, ainsi que le choix du véhicule législatif.

3.3 Projet de loi sur le « dialogue social »

Il s'agit d'une opportunité et sans doute la dernière pour faire évoluer la loi. Son examen est prévu en juin prochain. Le Conseil d'Administration valide à cet effet la poursuite de la convention avec le cabinet « Médiation et Arguments », en partenariat avec le RSI.

Enfin, concernant le mode de mesure de représentativité, le RSI souhaiterait la création d'un collège spécifique « Agents de Direction » au sein de chaque Comité d'Entreprise, avec pour seul objectif de mesure mais pas de représentation. La DGT comme le SNAD est sceptique sur ce type de solution.

4. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 JUIN 2015

Notre Assemblée Générale aura pour thème principal les actions face aux risques liés à l'exercice des fonctions de cadre dirigeant. Ce thème est la suite de celui de l'Assemblée Générale de 2014.

A cet effet, un groupe de travail constitué de Dominique MAUCOTEL, Marie-Christine CHAMBE, Franck ASTIER, Philippe HERBELOT et Lysiane LENICE, a proposé un premier compte rendu autour de 5 risques :

- Le sentiment d'isolement ;
- La dimension et le poids de l'engagement personnel ;
- Les impacts de la mobilité ;
- Les mises en cause individuelle ;
- Les risques psychosociaux.

Le Conseil d'Administration valide pour ces risques les premières pistes d'actions en soulignant l'importance d'identifier celles qui relèvent de la FNEMSA ou d'une action syndicale.

Il confie au groupe de travail la charge de présenter un plan d'actions pour l'Assemblée Générale nécessitant ainsi le principe d'une nouvelle réunion.

Enfin, au delà de la présentation à l'Assemblée Générale, il convient de retenir le principe d'une rencontre avec la FNEMSA pour exposer nos propositions.

Par ailleurs, l'élection d'un nouveau Président est une opportunité pour rappeler l'importance du Syndicat National des Agents de Direction (SNAD) dans l'évolution du dispositif conventionnel et de nos conditions d'exercice.

Cette Assemblée Générale sera ainsi l'occasion de renouveler le tiers sortant avec la recherche de nouveaux candidats Administrateurs.

5. PRISE EN CHARGE DES FRAIS PROFESSIONNELS

Suite à un message malencontreux de la CCMSA, annonçant « la 2^{ème} classe pour tous », le SNAD restera vigilant sur toute mesure visant à banaliser les conditions d'exercice de la fonction de cadre dirigeant, à l'instar de la négociation actuellement en cours au Régime Général.

6. SITUATIONS INDIVIDUELLES

Pas de situation de nouvelles difficultés exprimées

7. QUESTIONS DIVERSES

A noter :

- L'agrément de l'avenant n°19 portant sur la révision de la convention collective de travail des Agents de Direction et relatif à l'accompagnement de la mobilité géographique ;
- L'importance de signature d'un dispositif de prime pérenne 2015 et dans la suite de celle obtenue par les Agents et les Cadres.



La prochaine réunion du Conseil d'Administration du SNAD MSA aura lieu le 11 septembre 2015 à 14 h.

Le Président,

Edgard CLOEREC